PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année : 2025

Pays : République Démocratique du Congo

Titre du projet : ***Phase II du Plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC (HPMP)***

Priorités nationales et/ou provinciales (PNSD / PDP) : Pilier 5 : Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré

Indiquez les priorités nationales et/ou provinciales alignées au projet : "La RDC réduit ses émissions de 21% à l'horizon 2030 en mettant l'accent sur des priorités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ".

Plan Stratégique du PNUD 2022 – 2025 : *"Renforcer la résilience, en renforçant la capacité des pays et des institutions à prévenir les crises, les conflits, les catastrophes naturelles, les chocs climatiques, sociaux et économiques, à en atténuer les effets et à y faire face".*

Indiquez les signatures solutions appliquées au projet

- ***Résilience** : Aider les pays et les communautés à renforcer la résilience face aux multiples chocs et crises, y compris les conflits, le changement climatique, les catastrophes et les épidémies.*
- ***Environnement** : Placer la nature et l'environnement au cœur de l'économie et des plans des pays, et aider les gouvernements à protéger, gérer et valoriser leur patrimoine naturel.*

Résultats attendus du CPD 2025-2029 : *Priorité 3. Gestion durable des ressources naturelles, protection des écosystèmes et gouvernance efficace et transparente de l'environnement.*

Indiquez les Outputs et indicateurs du CPD.

***Output 4** : En 2029, les institutions nationales, provinciales et locales et les populations, y compris les communautés en situation de déplacement forcé et les acteurs économiques, gèrent de façon durable les ressources, protègent les écosystèmes, promeuvent la transition énergétique et adoptent des mesures visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter.*

- ***Indicateur 4.1.2**: Nombre de mesures de politique sectorielle en place pour soutenir l'extension ou la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (indicateur 1.1.2 du cadre intégré). Niveau de référence (2023): 4 Niveau cible (2029) : 7 Source : Ministère de l'environnement Fréquence : annuelle*
- ***Indicateur 4.3.3** : Nombre de mesures et de solutions novatrices axées sur l'adaptation aux effets des changements climatiques mises en œuvre et déployées. Niveau de référence (2023) : 1 Niveau cible (2029) : 3 Source : rapport de collecte de données Fréquence : annuelle.*

Effet(s) de l'UNSDCF 2020-2024 :

Indiquez les effets UNSDCF

- ***Effet 4 :*** *d'ici 2029, les institutions nationales, provinciales, locales, les communautés de base y compris celles en déplacement forcé et les acteurs économiques veillent à la gestion durable des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, la promotion de la transition énergétique et l'adoption des mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique.*

Agences gouvernementales de coordination :

Indiquez les institutions publiques de tutelle.

- *Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement et Développement Durable*

Partie Responsable :

Indiquez la partie responsable :

- *Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement et Développement Durable*

Résumé du projet

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a ratifié la Convention de Vienne et son Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone le 30 novembre 1994. La RDC a en outre ratifié les amendements de Londres et de Copenhague au Protocole de Montréal le 30 novembre 1994 ; et les Amendements de Montréal et de Pékin au Protocole de Montréal le 9 février 2005. Le pays n'a pas encore ratifié l'amendement de Kigali. La RDC ne produit pas d'hydro chlorofluorocarbures (HCFC), qui sont des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), mais dépend uniquement des importations en provenance d'autres pays. Le pays fonctionne en vertu de l'article 5 du Protocole de Montréal et peut bénéficier d'une assistance financière et technique du Secrétariat du Fonds multilatéral (FML).

Le Comité exécutif a approuvé lors de sa 88e réunion du 22 novembre au 7 décembre 2021, par le biais d'une combinaison de réunions formelles en ligne et virtuelles et d'un processus d'approbation intersessions (IAP-88), la phase II du plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC (HPMP) pour la RDC, sur la période 2021-2030, en vue de la gestion de l'élimination complète de la consommation de HCFC, pour un montant de 1 237 750 USD. Ce financement passe à travers le PNUE (agence Lead) et le PNUD (agence accompagnante), comme suit : 600 000 USD, plus les coûts d'appui aux agences de 76 000 USD pour le PNUE et 525 000 USD, plus les coûts d'appui des organismes de 36 750 USD pour le PNUD. En dehors de cela, il est entendu qu'aucun financement supplémentaire du Fonds multilatéral ne serait fourni pour l'élimination progressive des HCFC.

Période couverte : Année 2025 ***Composante du Programme : Environnement/ Changement Climatique/ Risques Naturels*** ***Titre de l'intervention : Phase II du plan de gestion élimination progressive des HCFC*** ***Projet ID : 01004132*** ***Code budgétaire :***			***Budget estimatif** : US **$ 218.000*** *Ressources allouées : US* ***$218.000*** ***Gouvernement en nature** : N/A* ***Autres sources** : N/A*
Sources financement	*Activités*	*Fonds*	
CAFI			**US $**
Durée : 12 mois			

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement
Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable
Date : 17 AVR 2025

I) Articulation avec (i) le PNUD et (ii) le Plan Stratégique du PNUD 2022-2025

Voir ci-dessus

II) Zones d'intervention et groupes cibles du projet

Le projet couvre toute l'étendue du territoire de la RDC. Les groupes cibles sont les populations vivant en milieux ruraux et urbains, les institutions nationales et provinciales, le secteur privé et la société civile.

III) Démarche de validation du PTA

- *Ce PTA a été élaboré et partagée à la partie nationale (Direction de Développement Durable/Vice-Primature, Ministère de l'Environnement et Développement Durable) et la coordination du Pilier 2 (CIDD) pour discussion et finalisation.*
- *Par la suite, il a été présenté à la réunion du Comité de Pilotage de la composante CCEV (Changement Climatique et Economie Verte) tenue le 04 mars 2024 pour sa validation.*

IV) Principaux résultats attendus dans le PTA

Les principaux résultats pour l'année 2025 sont :

- *Éliminer complètement les HCFC d'ici le 01/01/2030 et interdire l'importation des HCFC d'ici le 01/01/ 2030, à l'exception de ceux autorisés pour un service d'entretien entre 2030 et 2040, le cas échéant, conformément aux dispositions du Protocole de Montréal ;*
- *Interdire l'importation d'équipements à base de HCFC d'ici le 1er janvier 2024 ;*
- *Établir des mesures réglementaires pour contrôler les émissions prévues de réfrigérant pendant l'installation, l'entretien et le déclassement d'ici le 1er janvier 2024 ;*
- *Déduire 11,20 tonnes ODP (Ozone Depletion Potential) de HCFC de la consommation restante de HCFC admissibles au financement.*

VI) Stratégies de mise en œuvre

- *Recrutement des consultants pour la réalisation des études spécifiques ;*
- *Organisation des réunions techniques ;*
- *Organisation des ateliers avec la participation de l'ensemble des parties prenantes pour la validation des livrables de consultants.*

VII) Présentation des mécanismes de suivi évaluation

- *Réunions périodiques de l'Unité de Gestion du Projet ;*
- *Organisation des réunions du Comité de pilotage ;*
- *Soumission des rapport périodiques.*

VIII) Cadre des résultats (Budget)

Produits escomptés et indicateurs	Activités planifiées	Partenaires de mise en œuvre	Budget en $ USD
Appui à l'industrie et aux collèges techniques par la fourniture d'équipements de service/boîtes à outils et la création de 2 centres de récupération (PNUD) Indicateurs - Rapport de l'étude de faisabilité - Nombre et type d'outils et d'équipements acquis - Nombre de consultants recrutés - Rapport de mission de consultant	Identification des besoins par les collèges de formation de la stratégie d'approvisionnement	MEDD, INPP, OCC, DGDA	10.000
	Etude de faisabilité sur le modèle d'affaires pour les infrastructures de récupération et de recyclage des fluides frigorigènes et leçons tirées du 1er centre de récupération	MEDD, INPP, PNUD	20.000
	Acquisition et distribution d'outils et d'équipements complémentaires pour le centre de formation, équipement d'un nouveaux centre de formation des formateurs établi (65 000 $) ; amélioration de 7 centres de récupération et recyclage existant (210.000 $) ; frais de transport intérieur/entreposage (10.000 $	MEDD, INPP, PNUD	147.000
	Recrutement des consultants nationaux pour accompagner le BNO dans la mise en œuvre de la phase II du projet	MEDD, PNUD	38.000
	Suivi-évaluation	MEDD, PNUD	13.000
	TOTAL		**218.000**